

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.27 Protection de la diversité biologique dans les parcs nationaux et autres aires protégées

RAPPELANT que les parcs nationaux et autres aires protégées ont une très large mission comme l'a reconnu l'UICN par les travaux de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées;

CONSCIENTE cependant que, souvent, les parcs nationaux et autres aires protégées ne sont pas suffisamment représentatifs de la faune, de la flore et des écosystèmes indigènes;

CONSTATANT AVEC PREOCCUPATION que les occasions de protéger la diversité biologique diminuent de jour en jour sous l'effet du développement international;

RECONNAISSANT ET APPUYANT les efforts actuels visant à protéger la diversité biologique:

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa **18^e** session:

1. SOULIGNE que la protection de la diversité biologique, englobant la richesse des espèces et des biotopes, la représentativité et la rareté, est un principe fondamental de l'identification, la gestion et la jouissance, par le public, des parcs nationaux et autres aires protégées.
2. INVITE les gouvernements nationaux, les gouvernements régionaux, les organismes internationaux et la communauté non gouvernementale à établir et appuyer le principe, la mise en oeuvre et la pratique de la protection de la diversité biologique, en tant que raison première de l'établissement, du maintien et de l'expansion de réseaux de parcs nationaux et autres aires protégées.